



Accident travail, employeur responsable

Par **Tonyjano**, le **02/04/2017** à **16:10**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis peu dans une grande chocolaterie boulangerie, pour un cdd de 3 mois. rnrnAprès 1 mois de travail, j'ai eu un accident, mon bras c'est fait écraser par une lame qui tourne dans un gros fondoir à chocolat, je suis resté bloquer 10 minutes minimum, le temps qu'il me sorte le bras de la machine en la démontant, l'intérieur de la cuve étant à 60 degrés, le dos de ma main est brûlé au 2e degré. Ils m'ont ensuite emmené chez le médecin, il s'est avéré que l'écrasement de mon bras à endommagé un nerf, ce qui cause une paralysie partiel au niveau du poignet de ma main droite.rnrnDepuis le 17 mars (date de l'accident) je suis en arrêt, accident de travail et j'ai rdv chez le neurologue pour ma main le 7 avril.rnrnJ'ai appris hier que la sécurité du fondoir était désactivé, en ouvrant la trappe dans laquelle j'ai mis mon bras, les lames qui tourne à l'intérieur devaient s'arrêter automatiquement, ce qui ne fut pas le cas car il l'ont désactivé pour facilité le mélange du chocolat j'imagine.rnrnJe n'étais pas au courant qu'il y avait normalement une sécurité, je suis rentré dans l'entreprise le 20 février et on ne m'en a jamais parlé.rnrnA savoir : personne n'a appelé les pompiers lors de mon accident, je pense qu'il on voulu étouffer l'affaire au maximum en sachant qu'ils étaient en tord.rnrnLe lendemain de mon accident, un ami sur place ma informé qu'il on renforcé la sécurité dans toute l'entreprise.rnrnAujourd'hui, je souhaite lancer des poursuites contre mon employeur pour toute ces fautes.rnrnQu'en pensez-vous ? que dois-je faire ? qui dois-je aller voir ?rnrnMerci beaucoup.

Par **jos38**, le **02/04/2017** à **23:03**

bonsoir. il faut prendre un avocat. votre employeur a commis une grosse faute si réellement la sécurité était désactivée. vous avez expliqué en détail au médecin ce qui était arrivé?

Par **morobar**, le **03/04/2017** à **09:03**

Bonjour,
[citation]votre employeur a commis une grosse faute si réellement la sécurité était désactivée. [/citation]
A ce stade on n'en sait rien. En tout état de cause il faut revendiquer devant la CPAM la faute inexcusable de l'employeur afin qu'une enquête soit menée.
La suspension de la sécurité peut être le fait d'un autre salarié à l'insu et contrairement aux ordres de l'employeur.
Bref on ne sait pas grand chose.